

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© LTJ.C.

Les Soigniens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On s'en rend donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

mestre au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022 une subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monument

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV ANTENNE CENTRE TELEVISION

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année – date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Un liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emporté avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Wayemborgh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

de Binche. Les fraises sont l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En fait, les choses se sont faites petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfière, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge. Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE NOUVELLE



L'Arizona lance la traque aux 10 milliards

BUDGET

Avant les négociations budgétaires, les partenaires lâchaient des ballons d'essai. Cette fois-ci, le calme règne.

Le 16 de la rue de la Loi était particulièrement calme ces dernières semaines. Dans le bureau du Premier ministre, seuls les coussinets de Maximus venaient troubler la quiétude du cabinet déserté par les humains. Depuis l'extérieur, on pouvait encore voir mardi que plusieurs rideaux restaient tirés aux fenêtres.

Dès jeudi, les choses vont changer. Le ballet des collaborateurs, chefs de cabinet et ministres va reprendre entre le "Seize" et les bureaux des rues Ducale, Lambermont et Petits

Carmes. De retour du Japon, Bart De Wever compte relancer activement les discussions autour du budget. Un premier conseil des ministres restreints (kern) dédié au sujet est envisagé pour la mi-septembre, au retour de son voyage en Inde.

"Actuellement, personne n'ose mettre ses cartes sur la table"

L'objectif reste inchangé. D'ici 2029, dix milliards d'euros d'économies doivent être trouvés.

Le gouvernement souhaite en dévoiler la feuille de route le 13 octobre, à l'occasion de la déclaration de politique générale. Cette somme vise à enrayer la hausse des charges d'intérêts sur les finances de l'État. "Il faut éviter l'effet boule de neige", répète-t-on dans l'Arizona.

■ Calme avant tempête

Traditionnellement, ces négociations sont précédées de lâchers de ballons d'essai. Les différents représentants des partis de la majorité communiquent leurs intentions au grand public afin de baliser les contours de la négociation. Cette fois-ci, alors qu'on annonce un conclave pour la fin du mois, aucune mesure forte n'a encore fuité. "C'est la

première fois que je vois des partenaires de gouvernement être aussi prudents", observe un conseiller politique déjà actif sous la Vivaldi. "Personne n'ose vraiment mettre ses cartes sur la table."

Pour des raisons électorales, aucun parti n'a intérêt à quitter le gouvernement actuellement. Et pourtant, nous dit-on, les désaccords seront si importants qu'on évoque déjà des points de rupture.

La ligne la plus intransigeante sera très certainement tenue par le MR. Leur président, Georges-Louis Bouchez, l'a répété avant l'été: il ne veut pas de nouvelles taxes. Sa solution passe par une réduction des dépenses publiques et une baisse de la fiscalité pour relancer la

croissance.

Les Engagés jugent que ce ne sera pas suffisant et qu'il faudra augmenter les recettes. Leur président Yvan Verougstraete propose une "cotisation de solidarité" sur les patrimoines financiers supérieurs à 500 000 euros, immobilier exclu. L'idée n'est pas encore arrivée à maturation mais les centristes tablent sur un rendement compris entre 1 et 2 milliards par an.

Pour le CD & V, la ligne rouge, c'est la classe moyenne. "Il n'est pas question de faire porter de nouvelles charges sur le dos de ceux qui travaillent", nous explique Sammy Mahdi. Le président des chrétiens-démocrates flamands se dit ouvert à une réforme de la TVA telle que l'avait proposé son ministre du Budget, Vincent Van Peteghem, avec des taux à 0% sur les fruits, les légumes et les Pampers.

■ TVA à 22%

À l'exception du MR, tous les partis de l'Arizona semblent acquis à l'idée de revoir la TVA. Pas forcément sur les produits alimentaires de base, le fameux "caddie" du citoyen. Mais pour les produits sur lesquels un glissement de la TVA de 21 à 22% serait moins perceptible.

Autre piste jugée acquise: des économies dans

les soins de santé. Réduire la progression des dépenses pourrait rapporter, selon les modalités, de 600 millions à plus de 3 milliards d'euros, toujours selon le BFP. Le doublement du ticket modérateur est aussi évoqué, ce qui alourdirait le coût des consultations médicales.

Reporter la hausse de la quotité exemptée d'impôts est une autre option, mais elle priverait les travailleurs d'un cadeau fiscal censé rapporter plusieurs centaines d'euros par an.

■ Claque moyenne

"Pour trouver ces dix milliards, il faudra que ceux qui ne travaillent pas par choix se mettent au travail", insiste Sammy Mahdi. "Si 80% de la population active travaillait, il n'y aurait aucun débat. Je ne veux pas en faire un problème communautaire, mais le chômage est le plus élevé en Wallonie et à Bruxelles: ce sont toujours les mêmes, Flamands et Bruxellois qui travaillent, qui paient."

Le président du CD & V ajoute qu'il faudra aussi solliciter les épaules les plus larges. "Il y a un travail à faire sur ceux qui ne contribuent pas parce qu'ils ont les instruments pour éviter de le faire. Sans effort sur ces deux fronts, la classe moyenne va se prendre des claques. Or, elle a déjà assez ramassé."

Gauvain Dos Santos

Voitures de société, or, franchise santé...

ECONOMIE

La marge de manœuvre du Premier ministre est très serrée, selon les économistes Philippe Defeyt et Bruno Colmant.

Le gouvernement De Wever espère boucler d'ici octobre un plan pour économiser 10 milliards d'euros. En juin, le Bureau fédéral du plan (BFP) lui avait fourni une liste de 263 mesures qui, prises dans leur ensemble, pourraient rapporter des dizaines de milliards d'euros supplémentaires aux finances publiques.

De l'argent, on peut toujours en trouver. Mais à quel prix, et au détriment de qui ? C'est la dure équation qui attend l'Arizona.

■ Franchise santé

Lors du chiffrage des programmes électoraux en 2024, le BFP avait estimé que la suppression de l'exonération fiscale pour les enfants à charge augmenterait directement les recettes fiscales de 2 milliards d'euros. Mais cette mesure serait extrêmement impopulaire.

dans une société où il y a une sorte de fatigue fiscale", observe le second.

"Toucher aux voitures de société, ce serait très courageux"

Les deux experts sont toutefois catégoriques : impossible de ralentir la dette belge par la seule réduction des dépenses. À leurs yeux, l'effort devrait être encore plus important que celui annoncé par Bart De Wever. *"Dans toutes les estimations budgétaires, il n'y a pas un euro de prévu pour l'atténuation et l'adaptation aux dérèglements climatiques", regrette Philippe Defeyt. "Pour maintenir le ratio dette/PIB, il faudrait plutôt viser 15 milliards d'euros", estime Bruno Colmant.*

■ Voitures de société

En 2024, le Bureau du

son des risques juridiques liés aux actionnaires privés. Philippe Defeyt juge quant à lui cette option ponctuellement viable, mais pas soutenable dans la durée.

Pour l'ancien mandataire Ecolo, une solution serait de *"faire glisser les dépenses du contribuable vers l'utilisateur"*. Si on ne peut plus payer les impôts, *"alors il faut payer autrement un certain nombre de services"*. Toutes les taxes routières seraient remplacées par *"une redevance au kilomètre"*.

■ Balle d'argent

Philippe Defeyt défend également l'idée de taxer davantage les revenus que le capital. *"Tous les revenus devraient être traités de la même manière. Que ce soit des heures supplémentaires, des flexi-jobs, des droits d'auteur."*

Dans certains calculs retenus par le BFP, une globalisation des revenus pouvait rapporter entre 5 et 11 milliards d'euros.

Bruno Colmant prédit un compromis gouverne-

Avant les vacances parlementaires, l'aile droite de l'Arizona avait demandé à l'Inami de calculer les recettes qu'on obtiendrait si tous les patients devaient payer de leur poche les 500 premiers euros dépensés en soins de santé chaque année. Gain: 4,7 milliards d'euros. À nouveau, peu de Belges seraient demandeurs.

■ Consentement

Les économistes Bruno Colmant (Académie royale) et Philippe Defeyt (Institut pour le développement durable) mettent en garde contre la mise en place de nouvelles mesures fiscales trop lourdes pour la population. *"Il y a une question de consentement à l'impôt qui commence à atteindre un peu ses limites"*, analyse le premier. *"Nous sommes*

Plan avait chiffré que supprimer certaines niches fiscales (voitures de société, carte carburante, éco-chèques, chèques-repas) rapporterait 4,5 à 5,5 milliards. *"Très honnêtement, j'appellerais ça une mesure courageuse"*, lâche Bruno Colmant. *"Ça pourrait être dégressif, dans le temps."*

Il écarte en revanche la vente des réserves d'or de la Banque nationale, en rai-

mental fait d'un tiers d'impôts et de deux tiers d'investissements et de réductions de dépenses. L'idéal serait de trouver une "silver bullet" budgétaire mais cette balle d'argent miracle capable de tout résoudre d'un coup n'existe pas, conclut l'économiste: *"Il n'y a pas de mesure gigantesque qui résoudra tout à elle seule."*

Gauvain Dos Santos



■ Où trouver de l'argent? Philippe Defeyt et Bruno Colmant répondent. © PHOTO NEWSALEXIS HAULOT/JEAN-MARC QUINET

50 millions d'euros dégagés pour la réhabilitation du R5

MONS

Les travaux débiteront à l'automne. Ils seront phasés et devraient se terminer au premier semestre 2029.

Après de longues années d'attente, la réhabilitation du R5 Mons-Frameries se concrétise. Le ministre wallon de la Mobilité et des Infrastructures François Desquesnes (Les Engagés) confirme la

mobilisation de quelque 50 millions d'euros pour rénover en profondeur cet axe essentiel de la région montoise.

Le marché, attribué par le conseil d'administration de la Sofico à la société Wanty,

concerne les quelque 10,5 kilomètres entre Jemappes et Asquillies. Une phase préparatoire débutera à l'automne 2026.

Le chantier prévoit le remplacement complet de la structure de la voirie, y compris la sous-fondation, dans les deux sens de circulation. Les bretelles d'accès et de sortie seront renouvelées, tout comme les 13 ponts présents sur le tracé et les écrans acoustiques.

“Ce chantier améliorera la sécurité et le confort des usagers.”

“L'objectif est de réhabiliter et moderniser durablement cette infrastructure afin d'améliorer significativement la sécurité et le confort des automobilistes”, explique François Desquesnes. Le chantier doit aussi contribuer à renforcer l'attractivité économique de Mons-Borinage, en fiabilisant un axe important pour les dé-

placements quotidiens, le transport de marchandises et l'accès aux zones d'activités.

■ Un chantier en plusieurs phases

À ce stade, l'organisation des travaux doit être affinée avec les entreprises qui viennent d'être désignées, ainsi qu'avec les différents partenaires (services de secours, commune...). On peut toutefois déjà noter que ce chantier d'envergure sera découpé en plusieurs phases et tronçons afin de minimiser autant que possible son impact sur la circulation.

La phase préparatoire, prévue à l'automne durant plusieurs semaines, permettra notamment d'aménager une dizaine de traversées dans la berme centrale. Une voie restera accessible dans chaque sens pendant toute la durée du chantier.

Les travaux débiteront ensuite par les voies accueillant habituellement la circulation d'Asquillies vers Jemappes. Les échangeurs

resteront accessibles, sauf lors de leur réfection, qui nécessitera environ quatre semaines de fermeture. Deux échangeurs successifs ne seront jamais fermés simultanément et des déviations seront mises en place lorsque cela sera nécessaire.

Le chantier s'étalera sur 833 jours calendrier, avec une fin prévue au premier semestre 2029. Pour accélérer les opérations, l'entreprise pourra travailler en deux pauses, de nuit et durant les week-ends, lorsque les conditions le permettront. Le chantier sera mené toute l'année, à l'exception des congés de fin d'année. Des pénalités sont prévues en cas de dépassement du délai contractuel.

“La réhabilitation du R5 est un investissement majeur pour la sécurité, la mobilité et la qualité de vie des usagers”, estime le ministre. Il faudra donc prendre patience, mais au vu de l'état de dégradation de cet axe majeur, sa rénovation est plus que nécessaire.

Emeline Berlier



■ Le R5 va être réhabilité entre Jemappes et Asquillies. Le chantier débutera au printemps. © SH

Le ministre classe déjà un recours introduit par l'opposition CAT

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Le bourgmestre Mourad Sahli réagit aux attaques de l'opposition CAT

L'opposition chapelloise a décidé de saisir une nouvelle fois le ministre wallon des Pouvoirs locaux, comme nous l'avons relaté en début de semaine. Le bourgmestre a réagi indiquant qu'un recours avait déjà été classé sans suite par le ministre.

Au cœur du litige: le droit d'initiative des conseillers communaux et, plus précisément, les conditions dans lesquelles ils peuvent demander l'ins-

cription d'un point à l'ordre du jour du conseil.

Dernier épisode en date: l'installation de plusieurs bancs publics adaptés dans le parc Jaubert, notamment pour répondre aux demandes d'habitants âgés du quartier.

Le 22 juillet, Bruno Vanhemelryck, conseiller communal CAT, avait transmis sa proposition au bourgmestre afin qu'elle puisse être examinée lors du conseil communal de septembre.

Mais, selon l' élu, le 18 août, le bourgmestre et la directrice générale lui ont répondu qu'un point complémentaire ne pouvait être valablement introduit qu'après l'arrêt de l'ordre du jour initial par le collège communal. *"Selon leur courrier, une demande formulée auparavant ne pouvait, par nature, produire d'effet juridique"*, expliquait Bruno Vanhemelryck, qui a donc décidé de solliciter l'arbitrage du ministre.

Le bourgmestre Mourad Sahli a toutefois tenu à réagir. *"Dans son communiqué de presse, le conseiller communal du groupe CAT a peut-*

être oublié de faire référence aux deux courriers de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux concernant les deux recours qu'il a introduits", indique-t-il.

Car ce n'est pas la première fois que la question se pose à Chapelle. En juin, une difficulté similaire était apparue à l'approche de la séance du 29 juin. Les autorités communales avaient alors déjà défendu l'interprétation selon laquelle un point complémentaire ne pouvait être introduit qu'après l'arrêt de l'ordre du jour initial.

Une première réclamation avait été introduite

auprès de la tutelle par Bruno Vanhemelryck. Mais le 13 août dernier, le ministre a informé le collège communal que cet incident était *"clos"*. Les propositions de motion concernées avaient finalement été inscrites à l'ordre du jour complémentaire, transmises aux conseillers communaux le 24 juin et examinées lors de la séance publique du 29 juin.

Reste désormais à savoir quelle réponse la tutelle apportera au nouveau recours introduit par l' élu CAT, cette fois à propos des bancs du parc Jaubert.

Cedric Ketelair



LES INTERVENTIONS DES POMPIERS DE LA CASERNE DE LA LOUVIÈRE RÉVOLUTIONNÉES PAR LES DRONES

C'est une démonstration à laquelle nous avons pu assister en avant-première : le pilotage de drones par le caporal Jérémy Fontaine, pompier ambulancier spécialement formé au survol des incendies. Une technologie que le grand public pourra découvrir lors des journées portes ouvertes des 12 et 13 septembre, à la caserne des pompiers de La Louvière.

MARTINE PAUWELS

Entre deux départs incendie pris au pas de course par les pompiers basés à la caserne de La Louvière, le caporal Jérémy Fontaine trouve le temps de nous ouvrir son véhicule « drone ».

« Il y en a toujours un prêt à partir. Il permet à un officier de se rendre sur le terrain d'un incendie, ou à la demande de la police pour des missions de recherche. On a pu l'utiliser dans les Fagnes, pour repérer des points chauds. Ou encore, survoler des carrières à la demande de la police, dans le but d'appréhender ceux qui bravent l'interdiction de baignade... »

L'utilisation du drone obéit à un cadre légal strict en matière de droit à l'image. Aucune retransmission n'est jamais effectuée dans le domaine civil. « Nous veillons à préserver strictement l'identité des personnes et toutes les images sont effacées après un certain temps ».

Le véhicule drone est branché sur le



courant de la caserne mais dispose également d'un système autonome pour recharger la batterie. Jérémy sort l'engin de sa valisette : « Il est 100 % étanche, peut braver la pluie, la neige. Il est doté d'une caméra thermique de reconnaissance et d'un système d'autostabilisation. On peut l'utiliser la nuit, mais pas en cas de vent trop puissant ou de brouillard ».

La hauteur de vol du drone est limitée à 120 mètres, les couloirs aériens doivent être impérativement respectés. « Il faut être concentré, précis et carré. On n'envoie jamais un drone n'importe comment. »

« IL VOIT DES CHOSES QUE LE CHEF NE VOIT PAS »

La zone de secours Hainaut Centre dispose de six machines de modèles et taille différents. Jérémy sort à présent un pied sur lequel il va fixer un écran qui va retransmettre les images captées par le drone. Celles-ci pourront



inaperçus. Les toits survolés s'effondrent sous nos yeux, mais grâce au drone, on peut indiquer aux pompiers un meilleur chemin par où passer. La zone Hainaut Centre est la plus développée en drones. Actuellement, 5 télépilotes sont formés à 100 %. Jérémie a suivi sa formation en 2020, notamment à Nîmes en France, pour le volet sécurité civile. « Il faut aussi se former au vol de nuit... Les modules sont nombreux et indispensables. D'autres pompiers sont en cours de formation, ce qui portera les effectifs à 17 télépilotes au total ».

Le pilote garde toujours son drone à l'œil. Lorsqu'il le perd de vue, un second télépilote suivant les images sur écran, le renseigne sur la progression de son engin jusqu'à ce qu'il retrouve le contact visuel.

Le prix d'un drone varie, entre 5000 et 50.000 euros. « Le premier critère de choix, c'est l'utilité du modèle. Nous avons la chance d'avoir un supérieur (NDLR : le Capitaine Thomas De Paepe) très ouvert aux nouvelles technologies en vue d'aider les pompiers dans leurs missions ».

Autre démonstration passionnante : celle du drone intérieur qui peut se faufiler à l'intérieur d'une habitation, d'un tuyau... Sa manipulation est délicate car il n'est pas aussi stable qu'un engin aérien. Lors de son exploration du conduit, le drone de Jérémie se renverse. « Je dois passer en mode « tortue » pour le remettre à l'endroit. Ici encore, c'est une manipulation qui ne s'improvise pas ».

Envie de voir toutes ces drôles de machines de près ? Ne loupez pas les portes ouvertes de la caserne de La Louvière, les 12 et 13 septembre prochains, qui figurent parmi les plus importantes de Wallonie avec ses près de 10.000 visiteurs ! ■



Le caporal Jeremy Fontaine veille sur son drone d'intervention. © M.P.W.

TYROLIENNE À 22 M, DÉMONSTRATIONS ET GROS CAMIONS : LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DES POMPIERS LOUVIÉROIS VONT VOUS ENFLAMMER !

Au fil des éditions, les portes ouvertes de la caserne de La Louvière ont pris de plus en plus d'ampleur. À chaque fois, les pompiers accueillent entre 7.500 et 10.000 visiteurs sur le week-end, ce qui en fait un événement parmi les plus importants du genre en Wallonie.

Outre les différents corps de secours présents, de nombreuses démonstrations opérationnelles sont prévues au programme : incendies réels et extinction, feux de friteuse, désincarcérations, interventions techniques...

DU SPECTACLE, MAIS SURTOUT DE LA PRÉVENTION

« Autant d'activités permettant aux visiteurs de mieux comprendre les réalités et les contraintes de nos métiers » souligne Benjamin Thaulez, 40 ans, sapeur-pompier originaire d'Estinnes. « L'objectif n'est d'ailleurs pas uniquement de proposer du spectacle. Ces démon-

trations constituent également une occasion privilégiée de faire passer des messages de prévention, de montrer les bons comportements face à une situation d'urgence et de créer un véritable échange entre les services de secours et la population ».

Raison pour laquelle familles et enfants reçoivent un accueil spécial. « De nombreuses animations et activités feront de la caserne, durant tout le week-end, un véritable village consacré au secours et à la sécurité. Petits et grands pourront s'essayer sur des parcours spécifiques et adaptés, et pour les plus téméraires, le 2e Bataillon Commando leur proposera une tyrolienne à couper le souffle, au départ de notre tour d'exercice haute de 22 mètres ».

Au-delà de l'événement en lui-même, ces portes ouvertes sont surtout l'occasion de montrer au public ce qui se cache derrière les véhicules rouges et les interventions que chacun aperçoit au quotidien : des femmes

et des hommes, des métiers, des techniques, du matériel, mais aussi énormément d'engagement. ■

M.P.W.



Les pompiers de La Louvière vous accueilleront à la caserne. © M.P.W.

À noter : Portes ouvertes des Pompiers de La Louvière – Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2026 à la Caserne des pompiers de La Louvière, Boulevard du Roi Baudouin 1.

La Ville démolira le chancre de l'Hôtel des Remparts pour 206.000 €

Le montant estimé des travaux de démolition est – très exactement – de 206.868 €. À noter que le marché n'a pas encore été attribué et que l'éradication des bâtiments n'est pas encore programmée.



Le budget pour la démolition a été approuvé à l'unanimité. © M.PW.

MARTINE PAUWELS

Ce mardi, les élus binchois ont approuvé à l'unanimité la démolition des bâtiments délabrés de l'ancien Hôtel des Remparts situé rue Saint-Paul. Un dossier pour lequel il aura fallu s'armer de patience. La ville de Binche a en effet dû se rendre propriétaire de ce qui est devenu un chancre en plein centre-ville et un repaire pour les squatters. Rappelons que les premières mises en demeure effectuées par la ville datent de 2017... Finalement, le propriétaire a mis le site en vente en 2021,

sans qu'aucun projet de réaménagement alternatif ne soit introduit. En 2022, le conseil communal du 21 juin a décidé de lancer une procédure de reconnaissance de Site à Réaménager (SAR). Ce qui sera accordé par le SPW par arrêté ministériel, le 14 décembre 2023, ouvrant ainsi une voie à l'obtention de subsides.

DU PARKING ET DU LOGEMENT

La ville s'est ensuite rendue propriétaire des lieux pour 120.000 € (le prix de vente de 510.000 € a en effet pu être financé partiellement par un subside wallon de

390.000 €).

La deuxième étape, celle de la démolition, est en bonne voie. Ce mardi, les conseillers ont approuvé à l'unanimité un budget de quelque 207.000 euros pour cette phase. « La déconstruction et le désamiantage des bâtiments visent à garantir l'assainissement du site ainsi que la sécurité et la santé des riverains », déclare la Ville.

Le conseiller de l'opposition MR-CI Alexandre Rombaut demande, au nom des riverains, que cette démolition soit accompagnée de toutes les mesures de sécurisation nécessaires. « C'est un en-

droit sensible. Un trottoir s'était effondré suite au passage d'un camion côté chantier des académies. Nous sommes favorables à ce projet mais nous voulons simplement insister sur les mesures de précaution qui devront être prises à cet endroit potentiellement instable en sous-sol, notamment au nom des habitants dont les maisons jouxtent le bâtiment à démolir ». Et d'inter-

roger la majorité sur le devenir de ce site.

Celle-ci n'a pas modifié ses intentions à ce jour. Le bourgmestre Laurent Devin (PS) rappelle la volonté d'aménager une partie de la parcelle pour y créer du parking. L'autre partie devrait être confiée à un promoteur immobilier afin d'y créer du logement neuf, le tout, dans l'esprit de ce qui a été réalisé à la rue de la Régence. ■

LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE ACADEMIE N'ONT PAS IMPACTÉ LES INSCRIPTIONS

Entamé le 17 novembre 2025, le chantier de la nouvelle académie de Binche en est désormais au stade du gros œuvre. Lors du conseil communal, l'échevin PS Kevin Van Houter a fait le point sur l'avancement du chantier. Nous lui avons également demandé comment se profilait la rentrée dans l'enseignement artistique et de promotion sociale à Binche.

MARTINE PAUWELS

Lors du conseil communal de ce mardi, les conseillers de l'opposition MR-Ci ont interrogé la majorité sur l'état d'avancement de plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci, il y a celui – majeur – du chantier de la nouvelle académie en pleine construction. « Les délais sont-ils respectés, ainsi que le budget prévu ? » interroge Frédéric Maeghe. Rappelons qu'il s'agit du dossier le plus important de cette mandature. La nouvelle académie, bâtiment de conception passive, représente un investissement de plus de 20 millions d'euros, subsidié à 60 % par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

trois types d'enseignements présents sur le site, avec en plus, une petite salle de concert. Il est important de préciser que les 20 millions investis financent académie et château. Le chantier devait débuter le 16 août 2025. Mais la saga des salamandres a occasionné un retard de 90 jours et un surcoût de 410.000 € (160.000 euros pour les aménagements destinés à protéger les salamandres et 250.000 euros d'indemnisation à l'entreprise pour le retard induit). Finalement, le chantier a démarré le 17 novembre 2025. On en est aujourd'hui au stade du gros œuvre.

tifs ». « Pour l'instant, nous sommes parfaitement dans les délais » répond Kevin Van Houter, à la fois échevin PS du Développement durable et de l'Enseignement. « Au niveau des coûts, quelques avenants peu importants sont à signaler, mais ils sont en quelque sorte normaux dans le cadre d'un tel chantier. Leur pertinence est discutée en collège, suite aux réunions programmées chaque semaine entre le service technique de la ville et les intervenants ». Lors de la présentation du pro-

”



Les académies sont de vraies écoles. © DR

sines. La nouvelle académie devant générer une aura d'attractivité pour Binche. Ce qui s'était vérifié l'an dernier : à la rentrée 2025, Kevin Van Houter faisait état d'un

D'autant plus que sur l'entité de Binche, « la pauvreté gagne du terrain » pour reprendre les paroles du bourgmestre en séance du conseil. « La collecte solidaire de fournitures sco-

Il réunira sur un même site le Conservatoire Marcel Quinet, l'Académie des Beaux-Arts et l'Institut de Promotion sociale Plus Oultre.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment tout neuf de plusieurs étages, situé au Faubourg Saint-Paul. Une fois sa construction terminée, ce sera au tour du château Paternotte de bénéficier d'une rénovation totale, adaptée à sa nouvelle fonction de pôle administratif pour les

MAÎTRISER LES COÛTS

« Le projet est lancé et nous devons l'intégrer », admet Alexandre Rombaut (MR-CL). « Les volumes sont impressionnants et représentent un gros changement de point de vue pour les riverains. Mais c'est comme ça. C'est aussi un projet très coûteux et nous devons faire face à des augmentations continues de prix. C'est sur cet aspect que nous voulons désormais être atten-

« Nous craignons quand même les effets de la fin de la gratuité sur les inscriptions »

Kevin Van Houter (PS)
ÉCHEVIN DE L'ENSEIGNEMENT

jet, le bourgmestre Laurent Devin (PS) avait souligné qu'il s'agissait d'« un investissement pour les 50 ans à venir », destiné à offrir des infrastructures modernes aux habitants de l'entité, mais aussi aux nombreux élèves venant notamment de La Louvière, Charleroi et des communes voi-

chiffre de 1800 élèves fréquentant les trois établissements. « Nous pensions que les travaux prévus allaient avoir un effet négatif sur les inscriptions, mais cela n'a pas été le cas. En revanche, la suppression de la gratuité nous fait craindre l'inverse cette année. Mais nous ne serons fixés qu'à la fin du mois de septembre ».

FIN DE GRATUITÉ ET INSCRIPTIONS

Selon l'échevin, les élèves déjà inscrits auraient tendance à se réinscrire d'office. « Même si beaucoup sont étonnés d'apprendre qu'un montant annuel de 94 € à 95 € est désormais demandé pour les élèves de moins de 12 ans inscrits dans les académies de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques. Apparemment, l'info n'est pas encore passée auprès de tout le monde ».

L'inquiétude concerne surtout les nouvelles inscriptions. « La fin de la gratuité ne concerne pas que les académies. Dans les écoles, des avantages ont aussi été supprimés. Plus que jamais, les familles vont devoir faire des choix ».

laires que nous venons de réaliser n'a jamais été autant attendue. Des familles viennent directement nous demander des cartables pour leurs enfants ». Face à ce contexte, Kevin Van Houter rappelle deux mesures susceptibles de soulager un peu les budgets : « On peut s'inscrire dans plusieurs cours différents (peinture, musique, danse), on ne paiera qu'une seule fois ces 93 €. Par ailleurs, ceux qui s'inscrivent à la danse pourront bénéficier du chèque sport délivré par la ville de Binche, si on est dans les conditions (valable uniquement pour les jeunes habitants de l'entité binchoise). »

Le nombre des inscriptions aura des conséquences en cascade sur l'offre des cours, les emplois des professeurs... « Alors que nous essayons d'innover et de répondre aux nouvelles attentes, comme le cours de chanson pop, par exemple. Les académies, les cours de promotion sociale, c'est aussi la garantie d'une vraie formation, avec des évaluations et des diplômes à la clef. Cela permet de perfectionner des savoirs, d'évoluer et même, de faire carrière ! » ■



Pour l'instant, la nouvelle académie sort de terre selon le calendrier prévu. © VDB

BRAINE-LE-COMTE

La piscine Sportoase fermera ses portes 5 jours

Pas de baignade au Sportoase Champ de la Lune du 31 août au 4 septembre inclus. La piscine de Braine-le-Comte sera fermée durant cinq jours pour un grand nettoyage. Le fitness restera en revanche accessible.

Les nageurs devront patienter quelques jours à Braine-le-Comte. La piscine du Sportoase Champ de la Lune sera fermée du lundi 31 août au vendredi 4 septembre inclus afin de permettre la réalisation d'un grand nettoyage. Durant ces cinq jours, il ne sera donc pas possible d'accéder aux bassins.

Le reste des activités du complexe ne sera toutefois pas interrompu. L'espace fitness restera ouvert normalement pendant toute la durée de l'intervention. Les cours collectifs « secs », qui ne nécessitent pas l'accès à la piscine, seront également maintenus selon le planning habituel. ■



**La piscine sera fermée du 31 août
au 4 septembre. © David Claes**

Deux jours de grève au TEC pour 100 euros par an : le syndicat se justifie

CGSLB

PAS EN SERVICE

Les 6.000 travailleurs du TEC ne perçoivent plus leur écochèque de 100 € par an depuis janvier déjà. Pourquoi la grève éclate-t-elle aujourd'hui, en pleine rentrée ? Explication.

FRANÇOISE DE HALLEUX

Deux jours de grève paralyseront les bus wallons ce jeudi et vendredi 27 et 28 août, à l'appel des syndicats en front commun. En cause, la fin des écochèques (100 € par an). Une mauvaise nouvelle pour les 6.000 travailleurs qui en bénéficiaient. Une bonne nouvelle pour la direction du TEC, qui doit faire, ordre du gouvernement wallon MR-Engagés, 20 millions € d'économies d'ici 2029.

Pour le voyageur et pour les élèves qui viennent de reprendre leur abonnement scolaire, la pilule est amère. Deux jours de grève pour ça ! « Le motif peut paraître léger », admet Serge Delchambre, secrétaire interrégional wallon CGSP Tram-bus-métro.

« Mais un chauffeur de bus ne gagne quand même pas 4.000 € par mois : 100 €, c'est 100 € ! », poursuit-il. « Et puis surtout, cela laisse craindre qu'ils vont dé-

cider les 20 millions d'économies futures... sans nous. Ou du moins, qu'ils vont nous mettre à l'écart des discussions quand cela les arrange ». Un chauffeur de bus débutant gagne entre 1.800 € et 2.200 € net par mois (selon la composition du ménage), et son salaire peut atteindre 2.500 € net après 35 ans d'ancienneté.

« DES ÉCONOMIES... SANS NOUS »

Pour comprendre, il faut revenir en arrière. Au départ, le personnel TEC avait droit à une prime d'intéressement. Quand les recettes du TEC augmentaient plus que les salaires, il touchait une partie de la somme, entre 0 et 400 € selon les années (et selon qu'il y ait eu ou non plusieurs indexations de salaires).

« Mais quand est arrivée la (quasi) gratuité dans les bus (senior, enfants, 18-24 ans), les recettes du TEC ont chuté et notre prime a été réduite à zéro », poursuit Serge Delchambre. « On a inter-

pellé l'autorité qui, dans l'attente d'une solution, a proposé une nouvelle convention collective de travail instaurant l'écochèque pour 4 ans.



« Mardi, le TEC nous a fait une contre-proposition avec les heures chaleur mais on l'a refusée »

Serge Delchambre
SECRÉTAIRE INTERRÉGIONAL
WALLON CGSP

Cette convention a été prolongée d'un an, jusqu'à fin 2025. Puis le gouvernement a supprimé les écochèques (pour tout le

monde) et rien n'a remplacé les écochèques au TEC. La direction nous a dit : 'Cela fait partie des économies demandées'. On a été choqué. Car ces économies de 20 millions, on devait les faire ensemble, direction et syndicat. Lors d'une réunion à ce sujet mardi, on est d'ailleurs venu avec toutes nos pistes d'économie, ils étaient contents. Mais la direction avait déjà scellé le sort des écochèques sans nous... ».

Après une suspension de séance, lors de cette réunion, le TEC a toutefois fait une proposition. « On a proposé de financer les écochèques avec les heures chaleur », explique Stéphane Thiery, directeur marketing et communication du TEC. « L'idée : supprimer le système des heures chaleur aux chauffeurs qui bénéficient déjà de la climatisation dans leur bus, ce qui permettrait de donner un écochèque de 100 € à tous les travailleurs cette année. Ainsi, nous respectons la règle selon laquelle toute nouvelle de-

mande doit s'autofinancer ».

« Oui, on a refusé cette proposition », admet Serge Delchambre. « Ils allaient donc nous donner des écochèques pour 2026 seulement contre les heures chaleur (heures de récupération) qu'on avait obtenues pour le restant de notre carrière et pour tous les travailleurs (chauffeurs, mécanos, administratifs). D'accord, de plus en plus de bus sont climatisés mais, lors de la canicule, bien des chauffeurs ont continué à souffrir car la clim refroidissait en priorité... les batteries ».

Serge Delchambre ajoute une chose étonnante : « En fixant au 9 septembre seulement la date de la prochaine réunion, le TEC n'a pas fait grand-chose pour éviter cette grève ! » Stéphane Thiery la déplore d'autant que rien n'oblige le travailleur à annoncer s'il sera en arrêt de travail ou non. « Nous ne pourrions informer nos clients qu'en direct, via nos canaux habituels ». ■

Yvan Verougstraete règle ses comptes avec le MR !

Interrogé par Laurent Mathieu dans *Matin Première* au sujet de la taxe des riches et des critiques émises par le MR, Yvan Verougstraete a lancé une fameuse pique aux libéraux, qui avaient composé une chanson parodique : « C'est le degré zéro de la politique »

Yvan Verougstraete était l'invité politique de Laurent Mathieu dans *Matin Première*, ce mercredi. Pour rappel, au début de l'été, le président des Engagés et eurodéputé avait proposé une taxe sur les 5 % des Belges les plus riches : 0,3 % au-delà de 500.000 euros de patrimoine et 0,6 % au-delà de 3 millions. Selon Les Engagés,

cette taxe rapporterait entre 1 et 2 milliards d'euros par an et permettrait de réduire le déficit tout en épargnant la classe moyenne. Une idée qui avait fait bondir les libéraux, qui trouvent l'idée saugrenue, à tel point que le MR de Georges-Louis Bouchez en a fait une chanson parodique, « Tax the rich ». Pour les libéraux, taxer les riches pousserait les fameuses « épaules les plus larges » à délocaliser leurs entreprises. Ainsi, Fabien Pinckaers, fondateur et CEO d'Odoo, entreprise qui pèse près de 10 milliards d'euros, s'était vivement



Yvan Verougstraete, mercredi matin, dans *Matin Première*. © RTBF

élevé contre la proposition des Engagés et avait menacé d'aller voir ailleurs. Yvan Verougstraete a réagi

à cette fameuse chanson initiée par le président du MR.

« DES CONNERIES »

« C'est le niveau zéro de l'argumentation (...) Quand on en est à faire des chansons plutôt qu'à argumenter sur le fond, c'est vraiment le degré zéro de la politique », a-t-il exprimé au micro de *Matin Première*. « J'ai plus de 50 ans, j'ai donc passé l'âge de m'énervier pour ce genre de conneries », lâche-t-il. Début juillet, il avait déjà expliqué à Sudinfo ce qu'il pensait de cette caricature : « Le débat mérite plus que trois notes et trois mots.

Cela n'a pas de sens de faire la surenchère de la caricature du slogan, que ce soit par la gauche avec 'taxe des riches' ou que ce soit par certains avec 'no tax'. Les Belges ont besoin d'adultes dans la salle, pas d'influenceurs qui veulent créer le buzz. C'est un débat qui demande un peu plus que de polariser, que de stigmatiser, que d'essayer de faire un coup politique médiatique ». Quoi qu'il en soit, après 18 mois d'Arizona, la lune de miel entre le MR et les Engagés semble avoir bel et bien du plomb dans l'aile. ■

R.G.

LE SOIR

**La précarité hydrique
touche 12,4 %
des ménages belges**



Une nouvelle étude de la Fondation Roi Baudouin met en lumière une problématique encore peu connue : celle des ménages qui peinent à faire face à leurs factures d'eau.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

La sécheresse de cet été a souligné une fois encore toute l'importance d'un accès à une eau de qualité, en quantité suffisante et à un prix abordable pour pouvoir s'hydrater, se laver, se rafraîchir... Pourtant, pour une partie de la population belge, cet accès ne va pas de soi : le poids de la facture d'eau peut représenter une lourde charge dans le budget du ménage. Selon une étude réalisée par des chercheuses de l'ULB et de l'Université d'Anvers à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin, 12,4 % des ménages consacrent une part excessive de leur budget disponible – déduction faite du coût du logement – à leur facture d'eau. C'est ce qu'on appelle la précarité hydrique. Pour définir ce qui « excessif », les chercheurs ont développé un indicateur basé sur la médiane du ratio entre montant de la facture d'eau et revenu disponible (hors coût du logement). Le seuil a été fixé à 1,9 % du revenu disponible. L'étude est basée sur les chiffres de 2024.

Ce chiffre de 12,4 % cache d'importantes disparités régionales. La Région bruxelloise est de loin la plus touchée : 23,2 % des ménages étaient victimes de précarité hydrique en 2024. La Wallonie pointe à 15,6 % tandis que la Flandre est à 8,5 %. La situation de Bruxelles s'explique à la fois par l'importance de la pauvreté dans la capitale mais aussi par un environnement urbain offrant moins de possibilités de bénéficier de sources alternatives en eau telles que les citernes à eau de pluie ou les puits. Celles-ci sont en revanche assez répandues en Flandre. Selon l'Agence flamande de l'environnement, la part d'eau puisée ou d'eau de

pluie atteint par exemple 27 % de la consommation totale d'eau des ménages en province de Flandre-Occidentale. Au nord du pays, toutes les nouvelles constructions doivent obligatoirement être équipées d'une citerne à eau de pluie.

Inégalités sociales

La précarité hydrique est un révélateur des inégalités sociales. Les profils les plus à risque sont, sans surprise : les familles monoparentales et les isolés, les personnes déclarant un mauvais état de santé, les ménages à faible intensité de travail, les locataires... Comme avec la précarité énergétique, un lien peut être fait avec la qualité du logement. « Les logements loués sont souvent moins bien entretenus », souligne Sandrine Meyer, chercheuse au Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'ULB. « Il y a donc plus de fuites d'eau qui ne sont pas prises en charge rapidement et tout ça coûte cher. »

Si on compare les résultats de l'étude avec ceux de la première édition de cette étude datant de 2021, on assiste à une amélioration. La précarité hydrique touchait alors 13,8 % de la population. « Mais il faut se garder de tirer des conclusions hâtives », insiste Sandrine Meyer. Elle souligne que pendant cette période 2021-2024, caractérisée par une forte inflation, les salaires et les allocations sociales ont été indexés alors que les tarifs de l'eau sont globalement restés stables en Wallonie, rendant la ressource plus abordable. C'est d'ailleurs dans cette région que la baisse de la précarité hydrique est la plus marquée. Cette stabilité est aujourd'hui révolue. En 2025, d'im-

Comme avec la précarité énergétique, un lien peut être fait avec la qualité du logement.

© AFR

portantes augmentations tarifaires ont eu lieu. A Bruxelles où la précarité hydrique s'est aggravée entre 2021 et 2024, le prix de l'eau a continué à augmenter fortement après 2025. L'embellie observée dans cette étude risque donc de n'être que passagère.

« Globalement, le prix de l'eau a augmenté plus vite que l'indice des prix à la consommation jusqu'en 2022 », résume Sandrine Meyer. « Avec la crise de 2022 et les vagues d'indexation, le phénomène s'est temporairement inversé, mais c'est terminé. Avec leurs nouvelles grilles tarifaires, la Wallonie et Bruxelles ont rejoint le mouvement haussier amorcé par la Flandre. »

Dispositifs d'aide

Des dispositifs existent pour venir en aide aux plus défavorisés. La Flandre a mis en place un tarif social pour l'eau accessible à des clients protégés. Rien de tel en Wallonie et à Bruxelles, mais les personnes rencontrant des difficultés à payer leurs factures d'eau peuvent faire appel à l'aide d'un Fonds social de l'eau par l'intermédiaire de leur CPAS. Seul bémol : il n'y a pas d'automatisme dans l'octroi de l'aide. Il faut introduire une demande. « Il faudrait que ce dispositif soit mieux connu, qu'il y ait davantage de communication », estime Sandrine Meyer.

De manière plus globale, Sandrine Meyer estime qu'une réflexion devrait être menée sur la manière dont chacun contribue aux coûts d'assainissement de l'eau. Les ménages les plus aisés qui disposent de sources d'eau alternatives paient relativement moins que les ménages contraints de s'approvisionner à 100 % auprès de leur fournisseur d'eau puisque ces frais d'assainissement sont payés via la facture d'eau en fonction de la consommation. « Ne faudrait-il pas réfléchir à un financement hybride basé à la fois sur la consommation d'eau et les impôts généraux ? », s'interroge-t-elle.

Ne faudrait-il pas réfléchir à un financement hybride basé à la fois sur la consommation d'eau et les impôts généraux ?

Sandrine Meyer
Chercheuse au Centre d'études économiques et sociales de l'environnement de l'ULB

”

La Libre BELGIQUE

Des experts dénoncent “la stigmatisation” des malades de longue durée

■ Selon l'Observatoire des maladies chroniques, le gouvernement fédéral prend des mesures qui mettent trop l'accent sur la répression et pas assez sur la prévention ni sur les conditions de la reprise du travail.

Les experts n'y vont pas par quatre chemins. “Le discours public et politique relatif à l’incapacité de travail de longue durée se caractérise de plus en plus souvent par la stigmatisation et la méfiance, dénoncent-ils. Cela ne rend pas suffisamment compte de la réalité complexe de la maladie chronique et de l’incapacité de travail de longue durée.”

L'Observatoire des maladies chroniques a rendu un avis, le 7 août, sur les quatre vagues de réformes adoptées ces dernières années pour enrayer la progression du nombre de malades de longue durée – ils étaient plus de 570 000 fin 2025 (hors fonctionnaires). L'Observatoire est une branche du Conseil scientifique de l'Inami (l'Institut national d'assurance maladie-invalidité) chargée de formuler des avis et recommanda-

tions portant sur les maladies chroniques. Concernant l'incapacité de travail de longue durée, il note en substance que l'attention et les décisions politiques sont trop portées sur la sanction contre les malades, et pas assez sur la prévention ni sur les conditions du retour au travail de ces derniers.

L'actuel gouvernement fédéral (N-VA, MR, Engagés, Vooruit, CD&V), écrivent les experts, “entend remettre au travail les malades de longue durée notamment par une réintégration plus rapide, des contrôles plus stricts et davantage d'activation”. Les dernières mesures – dont certaines doivent encore être implémentées – prévoient en effet une multiplication des contrôles et des moments d'évaluation des capacités de travail des personnes concernées. “Cette approche repose sur une logi-

que politique compréhensible, mais elle accorde relativement peu d'attention aux causes multiples de l'incapacité de travail."

L'effet pervers des sanctions

Les réformes, insistent les experts, "se concentrent [...] presque exclusivement sur l'évaluation et la réintégration [au travail], tandis que la prévention – éviter que les personnes ne tombent malades au point de devoir s'absenter du travail – reste structurellement insuffisamment prise en compte".

L'Observatoire des maladies chroniques convient que des sanctions ont leur place dans un système de droits et d'obligations, tel que celui de l'assurance maladie-invalidité. "Mais une approche principalement sanctionnatrice comporte des risques pour le rétablissement et la réintégration durable. Les personnes atteintes d'une maladie chronique se trouvent souvent déjà dans une situation médicale, sociale et financière vulnérable. Un stress supplémentaire, l'incertitude et la peur peuvent compliquer le processus de rétablissement [...] et accroître la distance par rapport au marché du travail. Les mesures sanctionnatrices doivent dès lors toujours être soigneusement évaluées."

"Ces évolutions, insiste l'Observatoire, sont renforcées par un discours public de plus en plus stigmatisant, dans lequel l'incapacité de travail de longue durée est souvent abordée sous l'angle de la maîtrise des coûts." Il faut dire que l'augmentation du nombre de personnes en invalidité fait peser une charge financière de plus en plus lourde sur l'État fédéral. Cette charge pourrait

atteindre 19 milliards d'euros en 2029, contre un bon 15 milliards actuellement. Ainsi, "plus encore qu'auparavant, l'idée selon laquelle les personnes malades de longue durée seraient des 'profiteurs', et que l'incapacité de travail constituerait un domaine où il existerait encore une large marge d'économies, est présente dans l'opinion publique".

Les recommandations de l'Observatoire

Pour améliorer le retour des malades au travail, l'Observatoire recommande, pêle-mêle, de renforcer les mesures d'accompagnement, d'établir des règles compréhensibles et transparentes pour les personnes concernées et de veiller à une répartition claire des rôles de chaque acteur de la réintégration (médecin traitant, médecin-conseil, médecin du travail, coordinateur "retour au travail"). Il plaide également pour une simplification administrative et met en garde contre des sanctions qui plongeraient les patients dans la pauvreté.

"Une politique durable en matière d'incapacité de travail exige aussi des investissements dans la prévention, ajoutent les auteurs de l'avis. Il ne faut pas seulement regarder le travailleur individuel, mais aussi l'organisation et la culture du travail elles-mêmes. Une attention structurelle aux risques psychosociaux, à la charge de travail, au travail soutenable et au bien-être au travail peut contribuer à prévenir l'incapacité de travail. [Les] instruments et initiatives existants dans ce domaine sont encore insuffisamment utilisés."

L'Observatoire note aussi une "tension" entre "l'accent politique mis sur la participation" au

monde du travail et les "possibilités réelles des personnes atteintes d'une maladie chronique dans l'environnement de travail actuel". Comprenez: c'est une chose de vouloir remettre les gens au travail, c'en est une autre de leur trouver des postes adaptés permettant une réintégration pérenne.

La flexibilité du marché du travail

"Le retour au travail est un processus, pas un événement ponctuel, développent les experts. La réintégration doit viser un emploi durable et de qualité, et non la clôture aussi rapide que possible d'un dossier. [Une] personne qui retourne dans les mêmes conditions que celles qui ont contribué à son arrêt court un risque accru de rechute. [Les] conditions et le rythme de la reprise du travail doivent être adaptés à des facteurs tels que l'affection, l'âge, le type de travail et le contexte personnel de la personne concernée." Or, "le marché du travail n'offre pas toujours la flexibilité requise par une personne confrontée à des problèmes de santé".

Selon l'Observatoire des maladies chroniques, la législation fait insuffisamment la différence entre le "potentiel de travail" du patient et ses "chances effectives" de retrouver un boulot. "Même lorsqu'une personne dispose de capacités suffisantes pour reprendre le travail, cela ne signifie pas automatiquement qu'un emploi approprié soit disponible. Le système actuel d'évaluation de l'incapacité de travail part [pourtant] des possibilités fonctionnelles de la personne concernée, et non de ses chances concrètes sur le marché du travail. La distinction entre potentiel de travail et chances effectives sur le marché du travail mérite dès lors une attention explicite dans le débat politique", concluent les experts.

Antoine Clevers

"Plus encore qu'auparavant, l'idée selon laquelle les personnes malades de longue durée seraient des 'profiteurs', est présente dans l'opinion publique."

L'Observatoire des maladies chroniques

Dans son avis du 7 août 2026 sur "l'incapacité de travail et le renforcement de la politique de retour au travail".

Nouveau record : le coût des burn-out et dépressions des travailleurs en incapacité a atteint 2,7 milliards d'euros en 2024

Le nombre de personnes en incapacité de travail depuis plus d'un an – ceux qu'on appelle les malades de longue durée – a atteint un nouveau record fin 2025. Ils étaient plus de 576 000 chez les travailleurs salariés, les indépendants et les chômeurs (si on ajoute les fonctionnaires, on dépasse allègrement les 650 000 personnes).

Plus de 155 000 d'entre eux souffraient de burn-out (épuisement professionnel profond) ou de dépression, selon des chiffres actualisés, publiés mardi par l'Inami (l'Institut national d'assurance maladie-invalidité). Là aussi, c'est un nouveau record, en hausse de 5 % en un an, et de 32 % depuis 2021. *“Si le nombre de personnes a continué d'augmenter, on note toutefois que l'augmentation [...] est moins marquée que les années précédentes”*, précise l'Inami.

Assez logiquement, le coût des indemnités d'invalidité versées à ces malades souffrant de dépression ou de burn-out est lui aussi en hausse. Il a atteint 2,7 milliards d'euros en 2024 (les chiffres 2025 ne sont pas encore disponibles); un bond de près de 12 % en un an, et de quasiment 78 % en cinq ans (par rapport à 2019).

“Ces dépenses comprennent les indemnités ordinaires, les primes de rattrapage annuelles, l'allocation forfaitaire pour l'aide d'une tierce personne, ainsi que les compléments d'indemnité dans le cadre d'une interruption temporaire de l'activité adaptée à l'état de santé”, indique l'Inami.

La forte augmentation des burn-out et dépressions chez les travailleurs de plus de 60 ans “est vraisemblablement due en grande partie au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans”, pense l'Inami.

Les deux facteurs les plus fréquents – et de loin – de l'incapacité de travail de plus d'un an sont, dans l'ordre, les troubles mentaux et les troubles musculo-squelettiques. La dépression et le burn-out étaient à eux seuls la cause d'un quart de ces incapacités chez les salariés, indépendants et chômeurs. La part approche même les 40 % si l'on tient compte de l'ensemble des troubles mentaux et du comportement (au-delà des seuls burn-out et dépressions).

Une forte majorité de femmes

Les femmes représentent plus des deux tiers des invalidités pour dépression ou burn-out, note l'Inami, *“mais l'augmentation la plus forte [en 2025] touche les hommes”*, alors que la hausse était davantage marquée chez les femmes les années précédentes.

Autre évolution notable: l'augmentation des burn-out et dépressions est nettement plus forte chez les travailleurs indépendants (+ 12,8 % entre 2024 et 2025) que chez les salariés et chômeurs (+ 4,8 %), une tendance déjà apparue ces dernières années.

Enfin, l'augmentation est aussi *“particulièrement marquée”* dans la tranche d'âge des plus de 60 ans. *“Cette forte augmentation à partir de 60 ans est vraisemblablement due en grande partie au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans depuis le 1^{er} janvier 2025”*, pense l'Inami.

A. C.

